



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 45398

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des moyens du commissariat de Sedan. En effet, le samedi 25 mars 2000 une centaine d'individus se sont affrontés sur la voie publique. Or, en fin de semaine, seuls trois fonctionnaires sont en service au commissariat, auxquels il faut ajouter une brigade anti-criminalité qui circule d'un bout à l'autre de la circonscription territoriale. Ces moyens sont insuffisants pour assurer la sécurité publique des habitants de Sedan lorsqu'un événement imprévu se produit. Par ailleurs, plusieurs raisons militent en faveur d'un renforcement des moyens du commissariat de Sedan, dont la proximité des frontières qui engendre une certaine vulnérabilité, notamment aux trafics de drogue. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées et les moyens supplémentaires qui seront pris en faveur du commissariat de Sedan pour assurer la sécurité publique de tous les habitants.

Texte de la réponse

La circonscription de sécurité publique de Sedan qui comptait, au 1er janvier 1997, 45 fonctionnaires de tous grades, dont 35 agents du corps de maîtrise et d'application et 7 policiers auxiliaires, a bénéficié d'un renforcement significatif de 5 personnels titulaires du corps de maîtrise et d'application, pour compter au 1er mai 2000, 49 fonctionnaires de tous grades dont 40 gradés et gardiens, assistés de 13 adjoints de sécurité, soit un total de 62 agents. L'honorable parlementaire peut être assuré de la détermination et de la vigilance du Gouvernement à ne rien négliger qui puisse garantir, en tous lieux et en toutes circonstances, l'autorité de l'Etat ainsi que le droit fondamental à la sécurité. A cet effet, la plus grande attention continuera d'être portée à l'évolution des effectifs dans le département des Ardennes et plus particulièrement dans la circonscription de Sedan, lors des prochains mouvements de personnel, avec de nouvelles affectations de gardiens de la paix en septembre prochain. De plus, le développement des emplois-jeunes permettra au département des Ardennes de disposer, au terme de cette année, de 46 adjoints de sécurité, dont une partie pourra renforcer ceux déjà affectés sur la circonscription de Sedan, favorisant ainsi le renforcement des actions de prévention et d'accueil et facilitant le redéploiement des fonctionnaires de police. Par ailleurs, le développement de la police de proximité constitue un axe majeur de la politique gouvernementale dont le conseil de sécurité intérieure du 6 décembre 1999 a confirmé le caractère prioritaire. Au terme d'une expérimentation nationale sur 67 sites, la généralisation de la police de proximité a été engagée, le 1er juin courant, pour s'étendre, en 3 phases successives jusqu'au 1er semestre 2002, à toutes les circonscriptions de sécurité publique et notamment à celle de Sedan, où la délinquance générale a progressé de 1,8 % entre 1999 et 1998, la délinquance de voie publique étant restée relativement stable durant la même période passant de 809 faits à 813. Pour lutter plus efficacement contre cette criminalité et afin de faciliter la généralisation de la police de proximité, des mesures d'accompagnement ont été décidées notamment en matière de formation des personnels et d'amélioration des moyens de fonctionnement et d'équipement concernant l'immobilier, l'informatique, le parc roulant et les transmissions. Enfin, la logique partenariale traduite par la signature du contrat local de sécurité à Sedan, le 30 mars 1998, favorise l'émergence d'initiatives pour mobiliser les acteurs locaux et mieux répondre aux attentes de la population.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45398

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2560

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4019